



# Assemblée générale

Distr. générale  
22 juillet 2010  
Français  
Original: anglais

---

## Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire

Soixante et unième session

Genève, 4-8 octobre 2010

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**Rapports relatifs au contrôle et à l'évaluation des programmes  
et de la gestion administrative**

## Élaboration et évaluation de la politique générale

### Rapport du Haut-Commissaire

#### *Résumé*

Le présent document répond à la décision du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire, qui souhaitait recevoir un rapport sur l'évaluation à sa session plénière annuelle (A/AC.96/1003, par. 25.1 f) vi)). Il porte sur la période allant de mi-2009 à mi-2010.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–7	3
II. Formation de capacités.....	8–11	3
III. Zones urbaines .....	12–14	4
IV. Réfugiés de longue durée.....	15	4
V. Retour et réintégration .....	16	5
VI. Espace humanitaire .....	17	5
VII. Flux migratoires mixtes .....	18–20	5
VIII. Âge, sexe et diversité .....	21–22	5
IX. Catastrophes naturelles .....	23	6
X. Questions de protection.....	24	6
XI. Conclusion .....	25	6

## I. Introduction

1. Au cours de la période allant de la mi-2009 à la mi-2010, le Service de l'élaboration de la politique générale et de l'évaluation («le Service») a réalisé un programme intégré d'élaboration de la politique générale, d'évaluation, de recherche et de publication mettant en avant les questions de politique générale, les programmes, les projets, les pratiques et les partenariats auxquels le Haut-Commissaire accorde une importance particulière.

2. Le Service fait partie du Bureau exécutif du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR); il est représenté au Comité supérieur de gestion du HCR. Il établit son programme en consultation régulière avec les membres du Bureau exécutif, d'autres cadres supérieurs et les parties extérieures intéressées, notamment les membres du Comité exécutif et les représentants d'organismes des Nations Unies et d'autres institutions internationales, d'organisations non gouvernementales (ONG) et du monde universitaire.

3. L'indépendance du Service est assurée par la politique générale d'évaluation du HCR, ainsi que par les normes, les règles et le Code de conduite pour l'évaluation dans le système des Nations Unies établis par le Groupe des Nations Unies chargé de l'évaluation, auxquels le HCR a souscrit. Le Service vise à la plus grande transparence et tous ses rapports appartiennent au domaine public.

4. Le Service, qui ne suit pas une méthode normalisée, a recours régulièrement à des évaluations indépendantes, des évaluations en temps réel, des évaluations participatives, des évaluations fondées sur les bénéficiaires et des évaluations conjointes ou interorganisations, ainsi qu'à l'examen des leçons à tirer de l'expérience et des pratiques à retenir.

5. Le Service travaille selon une méthode «centrée sur l'utilisation». Le descriptif de chacun des projets qu'il entreprend précise la façon dont les conclusions et recommandations qui en seront issues doivent être utilisées. Des comités directeurs composés de représentants de plusieurs parties intéressées sont mis en place pour chaque évaluation importante et chargés d'approuver les descriptifs de projet, de suivre le bon déroulement des réalisations, d'examiner les rapports préliminaires, et d'observer les résultats, l'utilité et les effets des projets réalisés par le Service.

6. Le Service s'attache à faire en sorte que toutes les équipes d'évaluation soient équilibrées sur le plan du sexe de leurs membres et qu'elles comptent des fonctionnaires ou des consultants ayant les compétences linguistiques voulues et une connaissance suffisante des réalités locales. Il publie ses rapports en plusieurs autres langues que l'anglais, ce qui facilite une large diffusion de ses travaux. Il s'efforce aussi d'en optimiser la portée en rédigeant sur ses projets des articles pour la presse et les magazines, des communiqués de presse, des articles paraissant sur le Web, des communications destinées aux conférences et d'autres publications.

7. Un rapport plus détaillé sur la façon dont les conclusions et les recommandations des projets du Service servent à l'élaboration des politiques, de la programmation, de la planification stratégique et des consultations avec les parties intéressées sera présenté par le Chef du Service à la soixante et unième session du Comité exécutif.

## II. Formation de capacités

8. Le Service dispose actuellement d'un personnel de 5 fonctionnaires permanents (4 administrateurs et 1 agent des services généraux), renforcé de 1 administrateur auxiliaire et de 1 membre du Comité exécutif en détachement. Un poste d'administrateur supplémentaire a été créé dernièrement et devrait être normalement pourvu d'ici à la fin de

l'année 2010, sous réserve qu'il y ait un candidat qualifié. Ce nouveau poste aura notamment pour fonctions d'assurer la liaison entre le Service et le Département de la gestion du programme et de l'appui au programme, et de seconder le Haut-Commissaire adjoint dans l'évaluation et la gestion axée sur les résultats.

9. Tous les membres du Service de la catégorie des administrateurs ont bénéficié à l'extérieur et en cours d'emploi de formations aux objectifs, aux méthodes et à l'exploitation du système d'évaluation. L'un d'eux a pris dans l'année un congé d'études de longue durée pour se spécialiser dans le domaine de la consolidation de la paix. En appoint de ses capacités ordinaires, le Service engage des consultants, des stagiaires et des chercheurs qui travaillent à titre bénévole ou contre le défraiement de leur voyage et de leur séjour.

10. Depuis la dernière réunion du Comité exécutif, le Service a actualisé la politique d'évaluation du HCR et organisé un stage de trois jours sur la gestion des projets d'évaluation, auquel ont participé environ 25 fonctionnaires de rang intermédiaire employés au niveau opérationnel et au siège. On s'attend que ce stage facilitera le transfert progressif et le développement des activités d'évaluation dans l'institution.

11. Les sections qui suivent reprennent les principaux axes du programme de travail du Service pendant la période et récapitulent les principales activités relevant de chacun d'eux.

### **III. Zones urbaines**

12. Au milieu de l'année 2009, le Service a entrepris l'examen approfondi de la réaction du HCR devant le sort des Irakiens réfugiés dans les villes du Moyen-Orient. Les conclusions et les recommandations qui en sont issues l'ont aidé à élaborer la nouvelle politique du HCR sur la protection des réfugiés et les solutions en milieu urbain, rendue publique en septembre 2009 et constituant l'un des principaux documents de fond utilisés, trois mois plus tard, pour le Dialogue de 2009 du Haut-Commissaire sur les défis de la protection.

13. En juillet 2010, le Service a pris part à un stage sur les modes de subsistance en milieu urbain organisé par la Section de la transition et des solutions opérationnelles et a commenté le projet de guide stratégique sur la question. En juillet encore, il a participé à un stage sur la mise en œuvre de la nouvelle politique concernant les réfugiés en milieu urbain; il a prévu de mener par la suite des évaluations participatives en temps réel du processus de déploiement à Douchanbé, Kuala Lumpur, Nairobi et San José du Costa Rica. L'analyse générale des enseignements à tirer de ces opérations doit avoir lieu au début de 2011.

14. Tout au long de la période considérée, le Service et d'autres organes du HCR ont participé activement aux travaux de l'équipe spéciale du Comité permanent interorganisations chargée d'étudier les moyens de relever les défis humanitaires dans les zones urbaines, dont la responsabilité est confiée au Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat). Le Service a aussi mené à bien l'étude préliminaire de la question des déplacements urbains, en association avec l'Alliance des villes.

### **IV. Réfugiés de longue durée**

15. Comme suite à l'engagement pris par le Haut-Commissaire lors du Dialogue de 2008 sur les défis de la protection, le Service évalue actuellement la mise en œuvre de l'Initiative spéciale du Haut-Commissaire sur la situation des réfugiés de longue durée. Au moment de la rédaction du présent document, le travail de terrain avait été achevé en Croatie, en Serbie et en République-Unie de Tanzanie (avec l'appui d'un membre du

Comité exécutif). Des missions d'évaluation doivent intervenir plus tard dans l'année au Bangladesh et dans l'est du Soudan. En outre, le Service a examiné l'utilisation des programmes de microfinancement dans le cas des réfugiés de longue durée.

## **V. Retour et réintégration**

16. Le Service a continué d'examiner le rôle du HCR dans le retour et la réintégration des réfugiés et des déplacés, notamment la manière dont les dons en espèces peuvent faciliter ces opérations. Il a achevé l'évaluation du programme de dons en espèces pour ce qui est des réfugiés qui retournent au Burundi et des déplacés du nord du Sri Lanka qui retournent chez eux. Il a aussi mené à bien l'analyse générale du rôle du HCR dans le retour et la réinsertion des déplacés à l'intérieur de leur propre pays et rédigé un document sur le rôle des réfugiés dans la consolidation de la paix dans leur pays d'origine.

## **VI. Espace humanitaire**

17. Le Service a entrepris un certain nombre de projets sur le thème de l'espace humanitaire, parmi lesquels l'examen général de l'expérience du HCR en matière de protection de l'espace humanitaire, l'analyse de la participation du HCR aux missions intégrées des Nations Unies, et une étude de cas sur les problèmes liés à la gestion de l'espace humanitaire en Somalie. Un document préliminaire a été rédigé sur la question du travail dans les contextes à risque, l'accent étant mis sur l'expérience récente de l'Afghanistan et du Pakistan. Un examen plus approfondi de la question sera entrepris plus tard en 2010.

## **VII. Flux migratoires mixtes**

18. Depuis le premier Dialogue du Haut-Commissaire sur les défis de la protection tenu en 2007, le Service a consacré une bonne partie de son attention à la question des «flux migratoires mixtes». Plus récemment, il a achevé l'examen du rôle du HCR au Maroc et en Afrique australe après avoir procédé au même examen pour les îles Canaries (Espagne) et le sud de l'Italie.

19. Outre ces projets, le Service a publié des rapports sur le profil, les conditions d'arrivée et le traitement des enfants afghans non accompagnés qui se réfugient en Europe; sur la question de l'asile et des migrations en Israël; et sur le rôle des migrations et de la mobilité dans la recherche de solutions aux situations de réfugiés.

20. Le Service a continué de représenter le HCR au Forum mondial sur la migration et le développement et au Groupe mondial chargé des migrations; il a élaboré un document de travail sur les «migrants bloqués vulnérables» aux fins d'un colloque de praticiens organisé par le Groupe mondial.

## **VIII. Âge, sexe et diversité**

21. Au premier semestre 2010, la stratégie du HCR en faveur de la prise en compte des critères d'âge, de genre et de diversité a fait l'objet d'une évaluation globale et indépendante de grande ampleur, qui venait compléter une série d'évaluations antérieures de sujets très proches, à savoir l'action menée par le HCR auprès des femmes et des enfants réfugiés et les fonctions des services collectifs.

22. Le Service a aussi publié un document sur la question des mœurs sexuelles et de l'asile, centré sur l'expérience récente des pays scandinaves. Une autre question importante du point de vue de la diversité est celle de l'éducation des réfugiés. Au moment de la rédaction du présent document, le Service envisageait l'examen général de l'éducation des réfugiés centré sur les questions d'accessibilité, de qualité et de protection.

## **IX. Catastrophes naturelles**

23. À la demande du Bureau exécutif, le Service a commandé une évaluation indépendante du rôle du HCR dans les catastrophes naturelles récentes. Cette étude devrait servir de texte de fond au débat qui aura lieu avec le Comité exécutif au deuxième trimestre de 2010. Le Service a aussi publié un document présentant des données empiriques initiales sur les liens entre changements climatiques, catastrophes naturelles et déplacements en Afrique.

## **X. Questions de protection**

24. Même si c'est le Département de la protection internationale qui est le principal service chargé de l'analyse juridique et des questions de protection au HCR, un certain nombre de projets menés par le Service pendant la période considérée touchent d'assez près à ces dernières. On citera notamment l'analyse des liens entre protection des réfugiés et déplacés et «responsabilité de protéger»; l'examen des liens entre la mission du HCR et l'initiative de «protection des civils»; la critique de la notion de «prévention» des déplacements forcés; l'examen de la réaction du HCR aux fermetures de frontières imposées par les États en cas d'afflux massif de réfugiés; le projet d'atelier sur les questions des accusations de sorcellerie, de la protection des réfugiés et de l'asile.

## **XI. Conclusion**

25. Depuis sa création à la fin de l'année 2006, les moyens et les activités du Service se sont développés. La grande gageure est maintenant de faire en sorte que l'utilisation et la portée de ses travaux se développent aussi. À cet égard, une attention particulière pourrait être accordée avec profit aux questions du roulement du personnel, de la rareté des fonctionnaires du HCR spécialistes de l'évaluation, et du nombre croissant d'appels à participer à des initiatives d'évaluation interinstitutions.